



PROCÈS-VERBAL COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

Réunion	Réunion de bureau du 11/07/2025 par moyens informatiques
Président	Roland MEHN
Membres	Bernard PAQUIN, Jean-Louis MAZZEO, Claude KEIME
Administration	Damien ENGEL

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

1- SENIORS

REGIONAL 1

- Suite à la rétrogradation administrative de REIMS STE ANNE en R2 prononcée par la Commission Régionale du Contrôle des Clubs et confirmée en Commission d'Appel de la DNCG, il est fait application d'un repêchage en R1.

Est repêché* : CHAUMONT FC

*Classement des classés 11^e de REGIONAL 1 (Article 28 RP LGEF) :

		Pts
1.	PAGNY SUR MOSELLE AS (<i>maintenu</i>)	11
2.	OBERMODERN FC (<i>maintenu</i>)	8
3.	CHAUMONT FC	6

- Suite à la rétrogradation administrative de STRG KRONENBOURG FC en R2 prononcée par la Commission Régionale du Contrôle des Clubs en R2, il est fait application d'un repêchage en R1.
Est repêché* : FAGNIERES ES

*Classement des classés 12^e de REGIONAL 1 (Article 28 RP LGEF) :

		Pts
1.	FAGNIERES ES	12
2.	VANDOEUVRE US	11
3.	OBERLAUTERBACH US	8

REGIONAL 2

- Suite à la rétrogradation de REIMS STE ANNE en R2, REIMS STE ANNE 2 est relégué en R3.
- Suite à la rétrogradation de REIMS STE ANNE 2 en R3, il est fait application d'un repêchage en R2
Est repêché* : SARREBOURG FC

*Classement des classés 11^e de REGIONAL 2 (Article 28 RP LGEF) :

		Pts	Carton Bleu
1.	MORHANGE AS (<i>déjà repêché</i>)	14	
2.	SARREBOURG FC	12	
3.	BERRWILLER AS	10	-38
4.	ASFELD AS	10	-43
5.	ST MAX ESSEY FC	10	-90
6.	STRG NEUDORF AS	7	
7.	ST GEOSMOIS FC	6	

2- FÉMININES

REGIONAL 2 FEMININE

- Au vu d'une place vacante et après avoir respecté les différents points règlementaires, la Commission Régionale des Compétitions accorde l'accèsion supplémentaire :
ST DIZIER FOOT FEMININ (*sous réserve de s'engager en groupement*)

U18 REGIONAL 1 FEMININE

- La CRC donne un avis favorable de dérogation pour le maintien de STRASBOURG ALSACE RC en U18 R1F suite à son accession en CN U19 F.

3- JEUNES

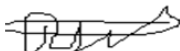
U19 REGIONAL 1

- Avis défavorable (*aucune licence de cette catégorie d'âge n'est enregistrée*) : TROYES FC
 - Les places vacantes pour composer le championnat U19 R1 ayant été règlementairement attribuées, la CRC donne désormais la possibilité aux clubs de s'inscrire dans le championnat U19 R1 dans la limite des places disponibles et selon la répartition géographique.
Les inscriptions sont à faire parvenir par mail à l'adresse : competitions@lgef.fff.fr
-

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président
Roland MEHN



Secrétaire de séance
Damien ENGEL

